
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2015 608 DU 29 NOVEMBRE 2015

portant nomination à titre de régularisation de
Monsieur Vincent DASSI en qualité de
Conseiller technique à la communication du
Président de la République.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la proclamation, le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- Vu** le décret n°2015-370 du 18 juin 2015 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2006-269 du 14 juin 2006 portant attributions, organisation et fonctionnement du cabinet civil du Président de la République ;
- Sur** proposition du Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 30 septembre 2015,

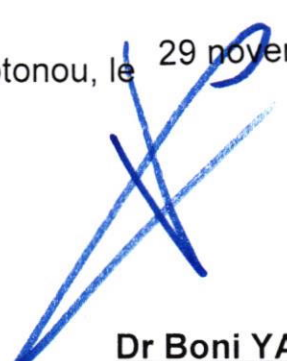
D E C R E T E :

Article 1^{er} : **Monsieur Vincent DASSI** est nommé Conseiller technique à la communication du Président de la République.

Article 2 : Le présent décret pris à titre de régularisation prend effet à compter du 1^{er} avril 2012 au 21 mai 2015 et sera publié au Journal Officiel de la République du Bénin.

Fait à Cotonou, le 29 novembre 2015

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,


Dr Boni YAYI

Le Premier Ministre Chargé du Développement Economique, de l'Evaluation des Politiques Publiques et de la Promotion de la Bonne Gouvernance,

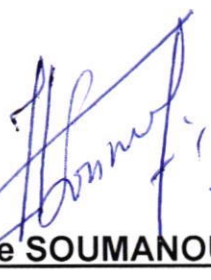


Alassane SOUMANOU

Ministre intérimaire

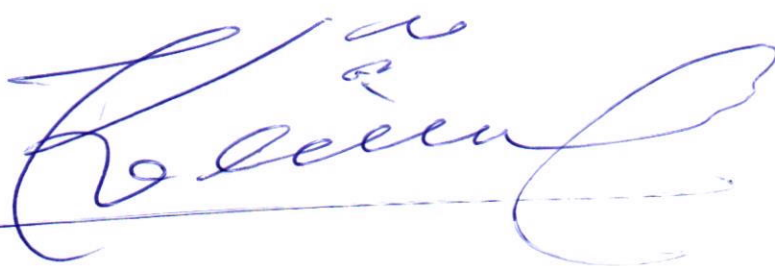
Le Vice-Premier Ministre Chargé de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique,

Le Ministre d'Etat Chargé de l'Economie, des Finances et des Programmes de Dénationalisation,



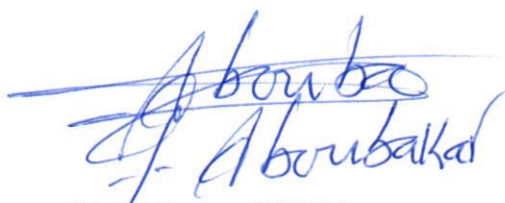
Alassane SOUMANOU

Ministre intérimaire



Komi KOUTCHE

Le Ministre du Travail, de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative et Institutionnelle,



Aboubakar YAYA

AMPLIATIONS: PR 6, AN 4, CS 2, CC 2, CES 2, HAAC 2, PM/DEEPPPBG 2, VPM/ESRS 2, MEEFPD 2, MTFPRAI 2 AUTRES MINISTRES 24, SGG 4, DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5, BN-DAN-DLC 3, GCOMB-DGCST-INSAE 3, BCP-CSM-IGAA 3, UAC-ENAM-FADESP 3, UNIPAR-FDSP 2, BAG 2, JORB 1.

